



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



12 juillet 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue sans la présence de public, le douze juillet deux-mille-vingt-et-un (12 juillet 2021) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MM Le conseiller Réjean Nantel
 Le conseiller Gaétan Marier
 Le conseiller Yvan Guindon
 Le conseiller Michel Lefebvre
 La conseillère Louise Gaudreau

Est absent M. Le conseiller Patrice Charette

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Nicole Bouffard, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe.

La secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 8 juillet 2021.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière adjointe, le président déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

4. RÉS. 202.07.2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
12 JUILLET 2021
À 18 H 30**

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Avis de motion et règlements**
 - 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-335 décrétant la construction d'un garage municipal et un emprunt de 6 100 000 \$;
- 6. Période de questions et réponses**
- 7. Levée de la séance**

Adoptée



5.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-335 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET UN EMPRUNT DE 6 100 000 \$**

Le conseiller Yvan Guindon donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2021-335 décrétant la construction d'un garage municipal et un emprunt de 6 100 000 \$ et procède au dépôt du projet de règlement numéro 2021-335.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

La séance est tenue sans la présence du public. Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

7. **RÉS. 203.07.2021 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 34.

Adoptée

_(original signé)_____
Robert Bergeron
Maire

_(original signé)_____
Nicole Bouffard
Secrétaire-trésorière adjointe et
directrice générale adjointe

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____
Robert Bergeron
Maire